

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1979)

**Rubrik:** Personnel

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**MISSIONS.** — Le chef de la Division a effectué des missions en Grande-Bretagne, en Angola, en Bulgarie, au Brésil, en France, au Canada, aux Etats-Unis, en Thaïlande et à plusieurs reprises en Afrique australe, soit pour prendre part à des conférences Croix-Rouge, soit pour évaluer les problèmes d'information et développer la collaboration avec les Sociétés nationales, soit encore pour diriger la campagne d'information en Afrique australe.

Comme indiqué précédemment, des délégués-information ont été dépêchés au Nicaragua, en Afrique australe, en Thaïlande, en Grande-Bretagne, à la fois pour rencontrer des journalistes et leur exposer le déroulement des actions humanitaires et pour réunir du matériel informationnel destiné au CICR et aux donateurs. Des photographes ont été également envoyés en Zambie, au Botswana, au Swaziland, en Angola, au Mozambique, en Rhodésie, en Ouganda, au Tchad, en Thaïlande et au Kampuchéa.

La DPI a participé en outre à la 11<sup>e</sup> Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge, à Rio de Janeiro (3-8 juin) et au Premier séminaire africain francophone sur la diffusion du droit international humanitaire, à Tunis (9-19 octobre). Elle était aussi représentée au 7<sup>e</sup> Festival de films de la Croix-Rouge et de la santé qui s'est tenu à Varna du 9 au 18 juin. Le film du CICR «Challenge in Africa» s'est vu décerner à cette occasion la médaille d'or. A fin 1979, 160 copies en 12 langues de cette production étaient en circulation dans le monde.

#### La Revue internationale de la Croix-Rouge

En 1979, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a paru, une fois tous les deux mois, en trois éditions principales — en français, anglais et espagnol — d'environ 60 pages pour chaque livraison, et en une édition abrégée, en allemand, de

16-20 pages, composée d'un choix d'articles imprimés dans les éditions principales.

Elle a continué de remplir ainsi ses fonctions essentielles d'organe officiel de la Croix-Rouge Internationale et de revue de fond de la Croix-Rouge, spécialisée dans le droit international humanitaire. C'est l'unique publication de ce genre dans le monde.

Elle a publié, en 1979, à côté de plusieurs appels du CICR, des contributions de divers auteurs sur des problèmes de notre temps: «Le CICR et les droits de l'homme», «Projets européens pour la paix perpétuelle et leur influence sur le droit de la guerre»; des articles plus techniques qui intéressent vivement la Croix-Rouge: «Modernisation de la signalisation protectrice», «Les radiocommunications d'urgence de la Croix-Rouge» et un dossier sur le «volontariat» présentant trois aspects de la même matière.

La revue a terminé, en 1979, la publication de la série des études sur «Le CICR, la Ligue et le Rapport sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge», puis a commencé de publier, en livraisons successives, le «Commentaire des principes fondamentaux de la Croix-Rouge» de M. Jean Pictet.

Une place a été faite à l'actualité avec des résumés réguliers des activités opérationnelles du CICR dans ses divers champs d'intervention dans le monde, à la diffusion du droit international humanitaire par le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au centenaire de la Croix-Rouge du Pérou et à plusieurs présentations d'ouvrages récents sur le droit international humanitaire ou sur la Croix-Rouge.

Ainsi faisant, la Revue s'est efforcée de rester l'organe de liaison et d'information entre les membres de la Croix-Rouge Internationale.

## PERSONNEL

En 1979, le Département du personnel a procédé à une importante restructuration de son dispositif en créant une Division recrutement et formation et une Division de l'administration du personnel. Il s'agissait, en effet, de faire face à une sensible augmentation des besoins en personnel, conséquences immédiates de l'ampleur prise par les activités sur le terrain.

Au siège du CICR, l'effectif du personnel a passé de ce fait de 288 personnes (en janvier) à 339 personnes (en décembre), avec une moyenne de 312,5 unités. Sur cette moyenne (qui est en augmentation de 75,5 unités par rapport à 1978), il faut compter environ 120 personnes exerçant des fonctions en relation directe, à un titre ou un autre, avec les opérations conduites sur le terrain. Les autres étaient occupées à des tâches relevant de l'Agence centrale de recherches, du développement et de la diffusion du droit international humanitaire, des relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, de l'information et des relations publiques, de la recherche de fonds, de l'administration, etc.

Sur le terrain, l'effectif du personnel (délégués et techniciens envoyés de Genève) a passé de 102 personnes en janvier à 223 en décembre, avec une moyenne de 150,5 par mois (97 en 1978). Le très nombreux personnel médical et paramédical mis à disposition du CICR par les Sociétés nationales de Croix-Rouge, notamment en Thaïlande, n'est pas compris dans ces chiffres.

Les délégations du CICR ont, en outre, bénéficié du concours de collaborateurs engagés sur place. Leur effectif, qui était de 202 en janvier, a passé à 287 en décembre.

En 1979, 999 missions ont été accomplies par du personnel envoyé du siège à Genève.

\* \* \*

Les efforts du Département du personnel ont essentiellement porté en 1979 sur le recrutement et la formation.

## Recrutement

Tout en répondant à l'augmentation sans cesse croissante des besoins en personnel opérationnel, la Division recrutement et formation s'est attachée à maintenir et améliorer la qualité des délégués chargés de représenter l'institution. Une campagne de recrutement à la télévision et dans la presse a montré qu'il existait en Suisse une réserve potentielle d'hommes et de femmes désireux de se mettre temporairement ou de manière permanente à la disposition du CICR. Preuve en est le fait que le Service des candidatures a reçu, au cours de l'année, 1665 appels de personnes intéressées par cette campagne. Après une première sélection sur la base de la correspondance et des dossiers, 321 postulants ont été reçus pour des entretiens au siège du CICR et 151 d'entre eux ont participé aux 7 cours d'introduction organisés à Cartigny (près de Genève). Finalement, 124 ont été retenus et immédiatement engagés.

## Formation

En règle générale, la première année de mission sur le terrain sert à la formation des nouveaux délégués, les cours donnés au

centre de rencontres de Cartigny étant destinés à leur fournir les éléments de base avant leur départ (histoire de la Croix-Rouge, structure et répartition des tâches, financement, rôle des Sociétés nationales et de la Ligue, Conventions de Genève et Protocoles additionnels, actions extraconventionnelles et détenus «politiques», technique de la visite des lieux de détention, appréciation de situations, rôle et tâches de l'Agence centrale de recherches, secours matériels, information, actions médicales, etc.).

Afin de permettre aux collaborateurs en fonction au siège d'élargir leurs connaissances, une formation complémentaire leur a été donnée dans plusieurs domaines en 1979:

cours de langues: 75 participants;  
perfectionnement professionnel: 10 participants;  
conduite de réunions: 10 participants;  
administration: 20 participants.

En outre, 75 nouveaux collaborateurs ont suivi les 3 cours organisés conjointement par la Ligue et le CICR à l'intention des personnes nouvellement engagées dans les deux institutions.

# FINANCES

## Structures financières

La *structure ordinaire* recouvre les tâches permanentes du CICR, son infrastructure, ainsi que toutes les activités pour lesquelles il n'y a pas de financement spécial. En 1979, les recettes de la structure ordinaire ont été de 30,4 millions de francs suisses, les dépenses de 30,5 millions de francs (voir tableau III). Les recettes de la structure ordinaire ont été principalement constituées par les contributions régulières des gouvernements et des Sociétés nationales, soit 22,6 millions pour 1979.

La *structure extraordinaire* recouvre les actions de grande envergure, pour lesquelles des appels spéciaux sont lancés. En 1979, les recettes pour ces actions se sont élevées à 76,2 millions, les dépenses à 71,3 millions (voir tableau VI). Les recettes et dépenses ont été créditées, respectivement débitées, au Fonds pour actions à financement spécial, dont les mouvements figurent au tableau VI.

En outre, le CICR dispose d'un *Fonds pour actions de secours*, qui est alimenté, d'une part, par le produit de la collecte annuelle auprès du public suisse, d'autre part, par divers dons. L'utilisation de ce fonds est indiquée au tableau X.

En plus de ses fonds propres, le CICR administre un certain nombre de *fonds spéciaux*, soit ceux du «Bureau Indochine» (INDSEC), de la Fondation en faveur du CICR, du Fonds Augusta, du Fonds de la Médaille Florence Nightingale, du Fonds Clare Benedict et du Fonds français Maurice de Madre, dont les bilans et comptes de résultats figurent dans les tableaux des pages 100-101 et 103 à 107.

## Financement

Les résultats dans le domaine du financement ont été encourageants, pas entièrement satisfaisants. Par rapport à 1978, l'augmentation des contributions gouvernementales au financement du budget ordinaire a été de 3,9 millions de francs suisses, dont 2 millions de la Confédération suisse. Cette dernière a continué de fournir la contribution la plus importante, soit 14,5 millions. Par ailleurs, plusieurs autres pays, en particulier l'Autriche, le Canada, la Colombie, les Etats-Unis, la France, le Japon, le Royaume-Uni et la Suède, ont adapté leurs contributions antérieures. A noter, en 1979, la première contribution versée par la République populaire de Chine.

Il faut pourtant regretter que les gouvernements n'aient pas encore tous réalisé la nécessité d'apporter au CICR des contributions régulières et adaptées à ses activités dans le monde, alors qu'en vertu d'une résolution de la Conférence diplomatique de 1949 et de résolutions adoptées par diverses conférences internationales, ils devraient lui donner les moyens financiers dont il a besoin. Ainsi, durant l'année écoulée, 66 Etats sur les 145 Parties aux Conventions de Genève n'ont pas participé au financement du budget ordinaire.

Quant aux Sociétés nationales, leur participation a passé de 1,813 million de francs suisses en 1978 à 1,832 million en 1979. Sur 126 Sociétés nationales reconnues, 61 n'ont pas répondu aux appels du CICR.